



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 10/2012

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 627'000.00 concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit de CHF 627'000.00 concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman

1. PRÉAMBULE

La sécurité des piétons n'est pas assurée sur la route d'Allaman entre le pont CFF et la parcelle no 376 de l'entreprise Perfect SA. L'éclairage public est absent sur ce tronçon. Il s'agit du dernier tronçon non équipé et sécurisé sur une route de cette importance sur le territoire communal.

Le carrefour entre la route d'Allaman et la route de Bellevue est situé dans une courbe dangereuse. Trois accidents ont eu lieu des deux dernières années dans ce virage avec démolition de la barrière et atteinte à la haie sur la parcelle no 425. Les constructions prévues au lieu-dit « Courta Rama » ont nécessité l'aménagement d'un nouvel accès privé aboutissant sur ledit carrefour. L'association intercommunale Littoral Parc financera la partie giratoire du projet au travers des contributions d'équipements versées par les constructeurs soit CHF 321'900.00). Nous tenons à remercier particulièrement les propriétaires des parcelles no 424 et 425 qui cèdent gratuitement 214 m² pour la réalisation de l'ouvrage.

Le projet a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux courant 2011 et un préavis positif nous est parvenu le 1^{er} novembre 2011.

L'enquête publique s'est déroulée du 25.01.2012 au 26.02.2012 et n'a suscité aucune remarque ou opposition.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX ROUTIERS

a) Construction du giratoire :

Le giratoire a pour but de sécuriser le trafic et d'assurer un accès aisé aux constructions projetées sur les parcelles attenantes.

Le projet prévoit les réalisations suivantes :

- La création d'un giratoire franchissable Ø 18.00 m au lieu-dit " En Bellevue".
- Le maintien des trottoirs existants le long de la Route d'Allaman au sud et à l'est du giratoire.
- La création de deux tronçons de trottoir avec bordures type Etat d'une largeur de 150 cm à l'ouest du giratoire garantissant la continuité du cheminement des piétons.
- Un nouvel éclairage renforcera la visibilité du giratoire par des candélabres dont la hauteur sera de 8 m.

b) Création d'un trottoir :

Le trottoir a pour but d'assurer le cheminement des piétons le long de la route d'Allaman en site propre en direction du village d'Etoy.

Le projet prévoit les réalisations suivantes :

- Un trottoir avec bordures type Etat sur une longueur d'environ 70 m et une largeur de 1.50 m sera créé le long de la parcelle 425. Il sera franchissable sur une longueur de 35 m afin de permettre l'accès des véhicules au bâtiment n° ECA 296 et à la place existante de la parcelle 425.
- Un cheminement en bitume sur une longueur d'environ 120 m et d'une largeur de 1.20 m séparé de la chaussée par une bande herbeuse sera créé jusqu'au pont enjambant les voies CFF.
Une clôture sera posée le long de ce sentier afin d'assurer la sécurité des piétons et d'empêcher l'accès aux voies ferrées CFF.
La glissière de sécurité existante sera conservée, sauf à ses extrémités "est" et "ouest". Une nouvelle glissière d'une longueur de 7 m garantira la sécurité aux abords du pont CFF.
- Un trottoir franchissable sur une longueur de 7m et d'une largeur de 1.20 m sera créé entre le pont CFF et le pont de l'autoroute afin de permettre une liaison entre les deux trottoirs existants sur les deux ponts précités tout en garantissant l'accès des véhicules à la parcelle 584.
- Un nouvel éclairage public sera créé tout le long du cheminement piétonnier avec des candélabres d'une hauteur de 6 m placés tous les 30 m environ.
L'éclairage est prévu avec la technique LED est aura valeur de tronçon test.

c) Examen préalable :

Ce projet a fait l'objet d'une consultation des services de l'Etat conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991. Après examen, le Service des routes a rendu une synthèse favorable, et le dossier présenté à l'enquête publique correspond à leurs exigences.

d) Constitution d'une servitude publique :

Afin de permettre les réalisations du trottoir le long de la parcelle 425, une servitude publique en faveur la Commune d'Etoy sera constituée. Une convention a déjà été conclue.

e) Expropriation :

Pour que l'emprise du giratoire soit entièrement situé sur le domaine public, deux expropriations sont indispensables. Les conventions ont déjà été signées.

- Parcelle 424 : une emprise d'environ 172 m² est nécessaire.
- Parcelle 425 : une emprise d'environ 42 m² est nécessaire.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES AU NIVEAU DES COLLECTEURS ET DE LA CONDUITE SOUS LE FUTUR GIRATOIRE EN BELLEVUE

Situation actuelle

L'emprise du giratoire projeté comprend plusieurs collecteurs et conduite décrits ci-après.

Un collecteur d'eaux claires (EC) communal en tuyau béton de diamètre 400 mm. le traverse en son centre, en provenance de la zone "En Folliar". Un contrôle par caméra réalisé en novembre 2011 a permis de constater que ce collecteur a subi des dégâts au niveau du radier. Des phénomènes d'abrasion, en particulier au niveau des raccords entre chaque tuyau, sont observés. Par ailleurs, le raccordement d'une importante grille en bordure de chaussée est en très mauvais état, avec des dépôts durs, des raccords ouverts, etc.

Un collecteur d'eaux usées (EU) privé est également présent dans l'emprise du futur giratoire, au Nord-Ouest. D'après le contrôle par caméra, ce collecteur est en bon état, à l'exception d'un défaut localisé (poinçonnement).

Enfin, une conduite d'eau potable privée existe au Nord du futur giratoire. Lors du remplacement de la conduite d'eau potable communale entre "En Folliar" et la RC1 en 2010, un premier tronçon avait déjà été remplacé. Il avait été constaté à ce moment-là que l'état de cette conduite était très mauvais.

Situation future

Le projet prévoit le remplacement du collecteur EC entre les points 4 et 4a, soit dans la totalité de l'emprise des aménagements routiers, avec un nouveau collecteur en tuyau béton de diamètre 400 mm., ainsi que la réfection complète du raccordement de la grille susmentionnée en PVC diam. 200 mm.

En ce qui concerne le collecteur EU privé, le défaut ponctuel sera réparé.

Enfin, la conduite d'eau privée sera également réfectionnée sur une dizaine de mètres de longueur, selon un tracé hors de l'emprise du futur giratoire.

Conclusions

L'ensemble de ces travaux permet de remettre à neuf, dans l'emprise et aux abords du giratoire projeté, les différents services qui nécessitent des remises en état. Ces réalisations permettront d'éviter le risque de réintervenir dans quelques années avec des fouilles dans des aménagements routiers quasiment neufs.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux sont planifiés pour le printemps 2013.

5. MONTANT DES TRAVAUX

Cinq entreprises ont été sollicitées et quatre ont répondu à l'appel d'offre. L'estimation des coûts TTC est basée sur l'offre la plus favorable.

Estimation des coûts TTC pour la construction du mini-giratoire En Bellevue

1 Remplacement du collecteur EC

Travaux de génie civil	Entreprise Perrin Frères SA	CHF 79'000.00
Divers et imprévus ~5%		CHF 4'000.00
Honoraires	Bureau Miaz & Weisser	CHF 14'900.00
		CHF 97'900.00

2 Aménagement du mini-giratoire à charge de Littoral Parc

Travaux de génie civil	Entreprise Perrin Frères SA	CHF 215'600.00
Eclairage public	SEFA SA	CHF 30'800.00
Marquage et signalisation	Signal SA	CHF 8'200.00
Plantations et engazonnement	Lüthi aménagement de jardin	CHF 7'400.00
Divers et imprévus ~5%		CHF 13'000.00
Honoraires	Bureau Rossier SA	CHF 46'900.00
		CHF 321'900.00

3 Construction d'un cheminement piétonnier

Travaux de génie civil	Entreprise Perrin Frères SA	CHF 134'500.00
Eclairage public	SEFA SA	CHF 34'100.00
Divers et imprévus ~5%		CHF 8'500.00
Honoraires	Bureau Rossier SA	CHF 30'100.00
		CHF 207'200.00

ESTIMATION TOTAL DES TRAVAUX

TTC

CHF 627'000.00

6. FINANCEMENT

Le financement sera assumé par Littoral Parc pour la partie des travaux relative au giratoire. Le solde sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante

7. AMORTISSEMENT

Les frais restants seront amortis de la manière suivante

- pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs
- pour le giratoire : par les contributions Littoral Parc
- pour le collecteur eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants.

8. CONCLUSIONS

Ce projet amène une amélioration importante de la sécurité et des cheminements de ce secteur.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETUY

- vu le préavis no 10/2012 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman
2. d'allouer le crédit de CHF 627'000.00 pour financer ces travaux.
3. d'autoriser le financement cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune.

4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs
 - pour le giratoire : par les contributions Littoral Parc
 - pour le collecteur eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants.
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 septembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

M. Roulet



S. Ruchet

Annexes : 1 plan de plan de situation

Municipaux responsables : MM. M. Roulet, L.-D. Martin et P. de Mestral.